

CL/EC

MINISTERE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA RECHERCHE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION DU GAZ, DE L'ELECTRICITE
ET DU CHARBON

PARIS, le 8 Mars 1976
24, rue de l'Université - PARIS 7ème

Service des affaires administratives
et sociales

Le Ministre de l'Industrie et de
la Recherche

1er Bureau

à MM. - les ingénieurs en chef des ponts et
chaussées chargés des circonscriptions
électriques,
- les chefs des arrondissements minéralo-
giques,
- les directeurs départementaux de l'équi-
pement chargés du contrôle des D.E.E.

DECISION ENN. 76-2

Objet : Application des dispositions du statut national du personnel des
industries électriques et gazières au personnel des entreprises
et exploitations exclues de la nationalisation ou non transférées.

Les décisions de MM. les Directeurs Généraux d'"Electricité
de France" et de "Gaz de France", les circulaires et les notes de
la direction du personnel et de la direction des affaires générales
d'"Electricité de France" et de "Gaz de France" ci-dessous énumé-
rées ont été diffusées dans les conditions habituelles auprès des
entreprises électriques et gazières exclues de la nationalisation
ou non transférées :

- décision N 76.5 (PERS 671) du 3 Février 1976 ;
- décision N 76.6 (PERS 672) du 3 Février 1976 ;
- décision N 76.8 (PERS 673) du 13 Février 1976 ;
- circulaire N 76.4 du 23 Janvier 1976 ;
- circulaire N 76.7 du 3 Février 1976 ;
- circulaire N 76.9 (PERS 674) du 13 Février 1976 ;
- circulaire N 76.10 (PERS 675) du 13 Février 1976 ;
- circulaire N 76.11 (PERS 676) du 13 Février 1976 ;
- circulaire N 76.12 (PERS 677) du 13 Février 1976 ;
- circulaire N 76.13 (PERS 678) du 13 Février 1976 ;
- note DP 33.155 du 26 Janvier 1976 ;
- note DP 34.25 du 27 Janvier 1976 ;
- note DP 31.72 du 25 Février 1976 ;
- circulaire C. 866 du 8 Janvier 1976.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions, les
circulaires et les notes susvisées sont applicables aux agents des
entreprises et exploitations électriques ou gazières non nationali-
sées qui sont soumises à l'application du statut national et je vo-
prie de bien vouloir notifier la présente décision aux entreprises
et exploitations non nationalisées qui relèvent de votre contrôle.

P/le Ministre de L'Industrie et de la
Recherche
Le Directeur du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon

M. LEGRAND

718